

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU 13 mai 2025**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du 13 mai 2025, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-cinq, les treize mai à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle Gabriel Marty, sous la présidence de Madame Chantal Vice-Présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe ALCANTARA, M. Christophe BISIÈRE, Mme Isabelle DESBARATS, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULÉ-DUPUY

POUR LE COLLEGE B : M. Mathias AMILHAT, Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, M. Frédéric HEUSER, M. Marcel MARTY

POUR LE COLLEGE BIATSS : Mme Evelyne BAIOTTO

POUR LE COLLEGE USAGERS : M. Alex DELGADO, M. Gautier CZERNIK, Mme Alya YETTOU, Mme Wissal EL JARRARI,

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B),

POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : M. Adrien PENERANDA (collège B), M. Patrick PIERA (BIATSS), M. QSIYER Adam (collège usager),
Personnalités extérieures : M. Thomas DULAUR.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Mme Laurence LEVENEUR à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY

Mme Julia SCHMITZ à Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER,

M. Valérian ROYER à Mme Evelyne BAIOTTO,

M. David ALARY à M. Philippe ALBY,

Mme Marion THAMALET à M. Philippe ALBY

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mme Julia SCHMITZ, Collège B

M. Cédric BEUCHER, Mme Kéo Mony KIM, M. Valérian ROYER, Collège BIATSS

Mme Georgia PAON, M. Raphaël PERRET, Mme Lou MIGAYROU, M. Florent POINTECOUTEAU, M. Tanguy TREGOU-DELVESCOVO, M. Erwan EL ARCH, Mme Clélia RUFFENACH, M. Alexandre CHAUTY, M. Gauthier CZERNIK, Collège Usagers

Etablissement composante TSE : M. David ALARY (collège A), Mme Marion THAMALET, Mme Nina MAZUY (collège usager)

Etablissement composante Science Po Toulouse : Mme Francette FINES (collège A),

Personnalités extérieures : M. Maurice D'ANGELO, Mme Aurélia BRUEL, Mme Christine VALES, M. Cyril GAYSSOT

ASSISTAIENT A TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS),

Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE,

Mme Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Mme Stéphanie PORCARIO, Responsable du Pôle Licence Droit,

Mme Camille WOLFF, Secrétaire Générale ESL,

Mme Mélanie BUZET, Responsable de la Scolarité Informatique,

M. Laurent PERRUSSEL, Directeur de la faculté d'informatique,

Mme Evelyne BLANDIN,

Mme Anthéa CHAI, Local Area Coordinator For Education/Qualité ENGAGE.EU,

Mme Amélie GUICHET, Chargée d'Ingénierie de formation, EEDU,

M. Matthieu POUMAREDE, Directeur de l'École de Droit de Toulouse,
M. Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Professeur des Universités,
Mme Cécile FROSSARD, Responsable de la scolarité UFRAC,
Mme Christine DENJEAN, Directrice adjointe du FPCA Toulouse Auzeville,
M. Nicolas BASTIE, Directeur EPLEFPA Toulouse Auzeville,
Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE).

Mme Chantal SOULÉ-DUPUY, Vice-Présidente du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE) souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres.

Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme Chantal SOULÉ-DUPUY vice-présidente du CEVE à 9h15.

1/ Point d'information

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que le premier semestre du calendrier universitaire de l'année universitaire 2025-2026 ne comporte pas de changements notables. En ce qui concerne, le second semestre, elle souligne que ce dernier fluctue d'une année sur l'autre en fonction des zones de vacances. Elle indique que le nécessaire puisse être fait pour que le calendrier universitaire puisse être programmé sur deux ans. Il permettra l'anticipation de certains évènements (conférences, colloques...).

Céline PINEL rappelle que le calendrier n'a pas été communiqué car il n'a pour l'heure pas été signé par le Président.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute qu'il est semblable au calendrier universitaire 2024-2025.

Marcel MARTY souhaite que le site de l'Arsenal ouvre les 22 et 23 décembre 2025, notamment pour l'accessibilité de la bibliothèque.

Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE, signale que ces deux jours se situent durant les vacances de Noël.

Frédéric FAISY, Directeur général des services, rappelle que sa demande doit-être approuvée par le Président.

Marcel MARTY ajoute que la bibliothèque souhaite ouvrir le samedi 3 mai et le samedi 9 mai 2026 car ces jours se situent durant la session des examens.

Chantal SOULÉ-DUPUY souligne qu'elle prend note de ces demandes.

Céline PINEL précise que le calendrier sera diffusé à l'ensemble des services début juin.

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que le deuxième point d'information porte sur le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). Elle rappelle que l'Hcéres est en pleine évolution et qu'il en est de même pour son existence. Elle souligne que ces changements vont entraîner de petites incidences sur le process d'accréditation de l'Université Toulouse Capitole (UT Capitole), le Sénat ayant voté la dissolution de l'Hcéres. L'auto-évaluation va se dérouler comme elle avait été initialement prévue. Elle souligne que la gouvernance est en attente de quelques documents complémentaires nécessaires à la rédaction de la synthèse à déposer dans le rapport d'auto-évaluation. L'ensemble du dossier sera envoyé avant les congés d'été.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute que des changements interviendront par la suite car l'Hcéres ne va plus évaluer de projets, le but étant de renforcer l'autonomie des universités. Par conséquent, chaque université sera maître de ses projets, dans les domaines scientifiques

dans lesquels elle a été accréditée. Elle souligne que les grands domaines de l'Université Toulouse Capitole portent sur le droit, l'économie et la gestion.

Elle rappelle que l'ensemble des projets qui avaient été prévus par l'Université seront mis en œuvre. Le calendrier sera moins contraint avec une autonomie plus large. L'Hcéres lors de l'auto-évaluation va communiquer des rapports par cycle et non plus par diplôme. Ils peuvent également donner des avis par composantes, si UTCapitole en fait la demande. Le rapport sera simplifié. Il comportera les forces et les faiblesses par cycle.

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, professeur des universités, confirme les tendances qui sont demandées par France Universités. Il indique qu'il n'a pas d'information sur l'arbitrage qui va être fait par le Ministère. Il précise que comme le mentionne le code de l'éducation, l'évaluation est obligatoire. Une instance d'évaluation va être nommée, qu'il s'agisse ou non de l'Hcéres. Il rappelle que le calendrier de la vague A dont fait partie l'UT Capitole ne change pas.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que la date pour la partie formation est fixée au 16 juin 2025. UT Capitole va donc essayer de tenir ce calendrier, afin de pouvoir ensuite prendre le temps de travailler sur les projets et sur la réforme.

Cosima BLUNTZ précise que pour la partie formation, l'ensemble des documents et des indicateurs doivent être déposés sur une plateforme à la date du 16 juin 2025. Le délai sera probablement repoussé pour la partie rédaction du RAE.

Chantal SOULÉ-DUPUY indique que des précisions seront données lors du prochain CEVE du 1^{er} juillet.

2/ Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 13 mai 2025

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

3/ Offre de formation 2025-2026

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que l'ensemble des formations doit être voté prioritairement au mois de mars. Elle rappelle que cette session est la dernière dans laquelle les offres de formations peuvent être présentées. Le CEVE de juillet étant trop tardif du point de vue modélisation et d'inscription.

a) Faculté d'administration et communication

Cécile FROSSARD, Responsable de la scolarité La Faculté d'Administration et de Communication (UFRAC), présente l'offre de formation pour la faculté d'administration et communication.

Les formations concernées par les modifications sont :

1. LICENCE PROFESSIONNELLE mention Aménagement paysager conception gestion entretien parcours-type Management, gestion, organisation des entreprises du paysage : modification des blocs de compétences suite au changement de la fiche Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ; UE6 : suppression de la mention « non évalué » et répartition en conséquence des ECTS (Systèmes européen de transfert et d'accumulation de crédits) entre les UE 4 et UE 6 ; UE 12 : idem avec UE9.
2. LICENCE PROFESSIONNELLE mention Aménagement paysager conception gestion entretien parcours-type Assistant du paysagiste concepteur: Modification des blocs de compétences suite au changement de la fiche RNCP ; UE6 : suppression de la mention « non évalué » et répartition des ECTS en conséquence entre UE 4 et UE 6 ; UE 12 idem avec UE9.

3. LICENCE PROFESSIONNELLE mention Métiers de la gestion et de la comptabilité ; comptabilité et gestion des entités agricoles, parcours-type Droit et gestion des entreprises du secteur agricole (tous parcours) : Modification des blocs de compétences suite au changement de la fiche RNCP ; UE 2 : passe en contrôle terminal ; UE 7 passe en contrôle continu.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que le vote au CEVE porte sur l'aspect pédagogique, car l'UT Capitole est encore en discussion avec les partenaires concernant l'examen de la soutenabilité financière. Celle-ci permettra d'évaluer au mieux la performance de ces formations en prenant en compte également le nombre de candidatures, le nombre d'étudiants acceptés, la réussite et l'employabilité.

Elle souligne que toutes les formations qui ont un nombre d'inscrits inférieur à un certain seuil sont examinées, afin de vérifier cette soutenabilité du point de vue de la comptabilité analytique.

Nicolas BASTIE, Directeur EPLEFPA Toulouse Auzeville, présente l'établissement d'Auzeville. Il indique que l'établissement est rattaché au Ministère de l'Agriculture. Il précise que sur ces licences professionnelles, le partenariat existe depuis plus de vingt ans. Celui-ci est solide, sur du long terme et répond à un enjeu important et stratégique qui consiste à élever le niveau scolaire du monde agricole. Cette stratégie est demandée et voulue par le Ministère de l'agriculture. L'établissement d'Auzeville est le plus gros établissement agricole français, il compte 1400 apprenants.

Le lycée d'Auzeville est un pôle de compétence et d'excellence reconnu pour la formation des élèves au travers des classes préparatoires (niveaux ingénieurs et vétérinaires). Ce partenariat est important. Les entreprises sont demandeuses de ce type de public. Une rencontre est prévue avec le service du doyen et les scholarités pour lever certains points importants. L'objectif est d'ouvrir à la rentrée prochaine.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

b) Ecole de Droit de Toulouse (PLD) / Sciences Po Toulouse – Double diplôme Droit et l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (IEP Toulouse).

Adrien PENERANDA, Directeur des formations à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Toulouse, présente le point sur le Double diplôme Droit et IEP Toulouse.

Il s'agit d'un diplôme sur cinq années qui a été créé l'année dernière. Les candidats avaient passé avec succès le concours d'entrée du diplôme de Science Po Toulouse et s'étaient inscrits à la licence de droit. L'IEP de Toulouse avaient eu, à l'issue de cette première année de partenariat, un taux de réussite de 100%.

La maquette reprend la reconduction de la première année, pour la nouvelle promotion qui va être issue du concours au mois de juillet. Pour la rentrée 2025-26, il s'agira donc de l'ouverture de la deuxième année du double diplôme.

Deux modifications sont demandées par l'IEP Toulouse en séance aux membres du CEVE pour la 2ème année du diplôme et la licence 2.

La première modification porte sur le rattachement du cours de « Transition écologique et de développement durable » à transférer au bloc Droit de l'Ecole de droit avec les 3 ECTS.

La deuxième demande porte sur la modification des matières à prendre en compte dans le bloc Droit côté 2^{ème} année du diplôme IEP, au S4 ne seront prises en compte à l'IEP Toulouse que les notes de droit civil et droit administratif.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

c) Ecole de Droit de Toulouse (PMD) – DU délocalisé Médiation, dialogue social et règlement des conflits en Afrique à Dakar (Sénégal)

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA présente le point portant sur le DU Dakar. Il indique qu'il s'agit d'un Diplôme d'Université (DU) de médiation, dialogue social et règlement des conflits en Afrique. Ce DU est rattaché, au pôle master de l'Ecole de Droit, et le DU est délocalisé à Dakar. UT Capitole travaille en coopération avec l'Institut Communautaire Africain de Gestion et d'Ingénierie (ICAGI). Il précise que ce DU comporte une partie en présentiel sur Dakar et une en distanciel pour deux cours qui auront lieu, à Toulouse ou à Dakar (selon la localisation des apprenants). Ce DU intègre des acteurs publics (Institutions publiques) et des acteurs privés. Il comprend 80 heures de cours magistraux avec des simulations, et des projets tuteurés assurés à Dakar.

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA ajoute qu'il est ouvert en formation initiale à des étudiants en Afrique. Il précise qu'il est également proposé à des professionnels du secteur public ou privé. Il se déroule sur une période de 8 mois et les droits d'inscriptions s'élèvent à 2250 euros pour les étudiants et 2700 euros pour les professionnels. Il rappelle que ce DU est totalement auto-financé et proposé dans les catalogues de formations à Dakar. Les inscriptions sont fixées à 25 apprenants minimum et l'ouverture des cours est prévu au mois de novembre 2025.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE

Adopté à l'unanimité

d) Ecole de Droit de Toulouse - Institut d'Etudes judiciaires (IEJ)

Mathias AMILHAT, Directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ), indique que les modifications portent sur le master Métiers de la justice :

- Master 1 : Ajout de l'anglais, à raison de 13.5hTD par semestre, sur le modèle des autres masters de la même mention. Recalcul des ECTS par semestre. Ajout d'une épreuve de contrôle continu à l'UE 1 et l'UE 3. Précision du type d'épreuves dans les commentaires.

- Master 2 : Annualisation des enseignements, correspondant davantage au rythme de préparation du concours de l'ENM. Suppression des cours mutualisés et remplacement par 30hCM de cours de préparation aux oraux techniques. La spécificité de l'épreuve et le calendrier des autres masters ne permettent pas la mise en place de cours mutualisés.

Ajout de 30hTD de tutorat, assurés par des magistrats et correspondant à la préparation de la fiche individuelle pour une des épreuves orales du concours de l'ENM (convention de partenariat en cours).

Ajout de l'UE 7 pour le stage de professionnalisation, dont la durée est fixée à un mois avec une période banalisée (à définir) et qui tiendra compte du calendrier du concours de l'ENM.

UE5 : cinq évaluations au titre du contrôle continu (au lieu de deux initialement prévues) afin de faire correspondre les épreuves de validation du master à celles du concours de l'ENM (équivalent à des épreuves blanches pour les étudiants). Précision du type d'épreuves dans les commentaires. Recalcul des ECTS.

Cosima BLUNTZ demande quel est le nombre d'heures totale pour le Master 1 (M1) et le Master 2 (M2).

Mathias AMILHAT répond que pour le M1, le nombre d'heures s'élève à 410 heures, à 286 heures (parcours avocat) et 292 heures (parcours magistrat) en M2.

Cosima BLUNTZ demande si la fermeture de la prépa ENM est confirmée.

Mathias AMILHAT répond par l'affirmative. Il ajoute également que la prépa pénitentiaire ferme également et que la prépa CRFPA est en voie de dématérialisation.

Alex DELGADO, élu étudiant, demande ce qu'il adviendra aux M1 qui valideront leur CRFPA dès la fin du M1.

Mathias AMILHAT répond que cela va dépendre des étudiants. Si les étudiants souhaitent rester dans le Master métiers de la justice et valider ce master, ils pourront poursuivre. Dans le cas contraire, ils auront la possibilité de candidater sur d'autres masters 2.

Cosima rappelle que des passerelles sont prévues dans les deux sens.

Chantal SOULÉ-DUPUY ajoute que le parcours magistrat ouvre à la rentrée prochaine et le parcours avocat ouvrira pour le M2, à la rentrée suivante.

Mathias AMILHAT précise que l'objectif est que le parcours magistrat soit labellisé par l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM). Une subvention pourra être accordée pour ce parcours.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

e) Ecole de Droit de Toulouse - Ecole européenne de droit (ESL)

Camille WOLFF, Secrétaire Générale Ecole Supérieure de Langues (ESL), présente la maquette du DU EDIHL.

Elle indique qu'il a ouvert il y a trois ans. Il est financé sur une Chaire Jean Monet. Il n'a pas pu ouvrir l'année dernière car il n'y avait pas assez d'étudiants inscrits. Elle indique que ce DU a été repensé, il est accessible à des étudiants de L3 et également aux professionnels en santé ou de droit en santé. Son nombre d'heures est réduit. Il ouvrira en septembre sous ce nouveau format.

Chantal SOULÉ-DUPUY demande quel est le volume horaire.

Camille WOLFF répond qu'il est de 74h. Elle précise qu'il intègre des cours magistraux et 4 heures de conférences.

Chantal SOULÉ-DUPUY demande si l'ESL prévoit de passer par eCandidat.

Camille WOLF répond qu'il y a plusieurs sources de candidatures en fonction des formations. Cette année, l'ESL n'avait pas choisi eCandidat car il ne répondait pas aux besoins des candidats. Ils avaient besoin d'avoir accès à un logiciel plus simple d'utilisation. C'est la raison pour laquelle, ils sont restés sur la plateforme Zoho.

Un bilan doit-être fait à l'issue de cette campagne, et à l'issue des résultats, une décision sera prise concernant le choix de la plateforme.

Chantal SOULÉ-DUPUY souhaite connaître les raisons pour lesquelles la plateforme eCandidat n'a pas été choisie par l'ESL.

Camille WOLF répond que les candidats ne sont pas francophones aussi lorsqu'ils choisissent la candidature en anglais, il reste toujours des pages affichées en français. Elle souligne que l'enjeu financier est tel sur le recrutement de ces masters, que l'ESL ne voulait pas que les candidats se découragent et du coup ne s'inscrivent pas du fait de ce problème

d'affichage.

Cosima BLUNTZ précise que la version eCandidat n'a pas pu évoluer car la DSI n'était pas en mesure de le faire matériellement. Elle ajoute qu'à présent, la DSI va pouvoir faire monter en gamme l'outil.

Mélanie BUZET ajoute que cela fait 4 ans que la faculté d'informatique utilise eCandidat pour recruter en master 2IS avec un public exclusivement international. Elle précise qu'elle n'a jamais eu de difficulté. Elle rappelle que dès le lancement, ils s'étaient assurés qu'il n'y ait pas de problèmes avec les traductions.

Camille WOLFF précise que lorsque l'ESL a fait le test l'année dernière, ils avaient constaté des problèmes de traduction.

Cosima BLUNTZ ajoute que l'ESL devra donc changer de version l'année prochaine.

Chantal SOULÉ-DUPUY indique que ce point semble donc levé aux vues des retours positifs de la faculté d'informatique et de TSE. Elle invite donc l'ESL à passer par eCandidat pour l'année prochaine.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

f) Engage.EU

Anthéa CHAI, Local Area Coordinator For Education/Qualité ENGAGE.EU, indique que 2 nouveaux cours ont été ajoutés au catalogue d'Engage.EU. Elle rappelle que ce catalogue de cours est mis à jour chaque semestre.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

g) Faculté d'informatique

Laurent PERRUSSEL, Directeur de la faculté d'informatique, précise que la double licence mention MIASHS & Gestion-PT Numérique Management-L1 L2 L3 n'avait pas été présentée au CEVE précédent. Le premier point porte sur l'ouverture de la L3 qui correspond à un volume horaire de 510 heures. Quelques ajustements sont effectués sur la L1 et la L2. Ils concernent des intitulés de cours qui changent avec des ajustements de volume horaire ou de crédits. Ces changements n'influent pas sur les deux autres années et le volume horaire est constant.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

h) EEDU – FC et FOAD

Amélie GUICHET, Chargée d'Ingénierie de formation à l'EEDU, indique que globalement l'ensemble des maquettes a été présenté au CEVE du mardi 13 mai 2025. Il restera les maquettes DU « Juriste géomètre expert » et « Droit animalier » à présenter au CEVE de juillet. En ce qui concerne l'offre de formation à proprement parler, l'EEDU ne présente pas de grosses modifications. Une seule porte sur le volume horaire qui représente un total de 3 heures TD, soit une augmentation de 2 heures CM sur le DU Expertise de Justice,

Professionnels de Santé. Elle précise également que la capacité en droit a été totalement refondue. Celle-ci permet l'accès aux licences de droit pour les étudiants qui ne possèdent pas le Bac. Les deux décisions majeures qui ont été prises portent sur la suppression de l'année spéciale (taux d'échec important) et sur l'annualisation du diplôme.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

i) **Toulouse School of Management**

Christophe BISIÈRE, professeur des universités, présente l'offre de formation de TSM. Il indique que les maquettes présentées portent sur les retours qui ont été faits par les conseils de perfectionnements. Il précise qu'un effort de diminution des heures a été fait, conformément à la demande du Président d'UT Capitole. Il ajoute que des synthèses reprenant l'ensemble des modifications ont été communiquées à l'ensemble des membres du CEVE.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les points essentiels portent sur la convergence FI, FA et sur le développement des points porteurs du moment en termes de professionnalisation. L'objectif étant de mieux structurer l'offre en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Sur la partie licence, les changements sont moins importants. Il y a de plus en plus de cours en anglais dans le cadre de l'internationalisation. TSM introduit progressivement des cours en langue anglaise dans les formations en français.

Christophe BISIÈRE ajoute qu'il y a également un gros effort de réduction de volume horaire en Bachelor Global Management avec une réduction de 300 heures équivalent TD de « Teaching assistant ».

Au niveau master, les modifications proviennent de la prise en compte des remarques issues des conseils de perfectionnement du second semestre.

Adam QSIYER, élu étudiant à l'IEP Toulouse, souhaite un éclaircissement sur les réductions de volumes horaires.

Christophe BISIÈRE répond que l'ensemble de l'offre de formation de TSM comporte des réductions de volumes horaires pour des raisons budgétaires, à la demande du Président.

Il explique qu'en ce qui concerne le Bachelor Global Management, il avait été conçu au départ avec l'ensemble des coûts en formats hybrides et donc avec beaucoup d'activités asynchrones, la nécessité étant de venir en aide aux étudiants sur le développement des activités asynchrones. Les responsables pédagogiques se sont rendus compte que tous les cours n'avaient pas été autant développés que souhaités, notamment concernant la partie asynchrone de l'activité des étudiants liés au cours. En conséquence, la charge des étudiants n'était pas celle qui était initialement prévue. Les responsables pédagogiques ont donc décidé de se poser la question de savoir les cours pour lesquels des activités asynchrones nécessitant une assistance aux étudiants étaient effectivement organisées. La partie « teaching assistance » a été conservée lorsqu'il a été prouvé que c'était effectivement indispensable.

Chantal SOULÉ-DUPUY rappelle que la volonté de la gouvernance est de revenir pour la prochaine accréditation, à des volumes horaires qui intègrent le temps de travail des étudiants (individuel et collectif).

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE

Adopté

(Pour 23, Contre 1, Abstentions 0)

Chantal SOULÉ-DUPUY demande à Adam QSIYER s'il souhaite expliquer la raison pour laquelle il vote contre.

Adam QSIYER répond qu'il traduit par ce vote la position de son syndicat qui est contre les coupures budgétaires et la diminution des volumes horaires.

4/ Délibération relative à la Summer School « Innovating in Aviation and Aerospace » organisée par Toulouse School of Management

Christophe BISIÈRE présente la délibération relative à la Summer School de TSM.

L'objectif de ce programme court de deux semaines est d'initier les étudiants au management dans le domaine de l'aviation, de l'aéronautique et des technologies de pointe. Les participants à ce programme exploreront les fondements de la créativité et de l'innovation. Ils élaboreront des modèles commerciaux et apprendront à réaliser des présentations convaincantes. Le programme mêle, approche pratique et théorique grâce à des visites d'entreprises et des ateliers interactifs. La formation est enseignée entièrement en langue anglaise.

Le tarif pour assister au programme court organisé dans le cadre de la TSM Summer University est de 1500€ par participant.

L'accès au programme court « Innovating in Aviation and Aerospace » est ouvert, sur sélection au regard de la capacité d'accueil, aux étudiants de niveau licence et master d'universités partenaires de TSM à l'international (cf annexe 2) ayant des connaissances basiques en management d'entreprise et en stratégie. La capacité est à minima de 10 participants et de 40 participants au maximum.

Le programme court « Innovating in Aviation and Aerospace » est organisé sur deux semaines entre les mois de juin et juillet 2025 sur le campus de TSM. Les étudiants suivent sur les matinées des cours magistraux avec des enseignants de TSM et des intervenants professionnels issus du domaine de l'aviation, de l'aéronautique et de l'innovation. Les après-midis sont consacrés à des visites d'entreprises du secteur, ainsi qu'à des excursions culturelles à Toulouse et dans ses environs.

Céline PINEL précise que le planning a été communiqué tardivement pour cet été. Elle précise que les étudiants seront inscrits administrativement sur la campagne 2025-2026 étant donné la fermeture d'Apogée pour la campagne 2024-2025.

Chantal SOULÉ-DUPUY interroge Céline PINEL sur l'impact des rémunérations.

Céline PINEL indique que les rémunérations auront lieu de ce fait tardivement pour les enseignants.

Cosima BLUNTZ souligne que le nombre d'inscrits de cet été va impacter le nombre des inscrits 2025-2026, puisque la Summer School a vocation à être organisée chaque année, et donc à l'été 2026. Il y aura deux promotions différentes d'étudiants sur la même année universitaire

Céline PINEL rappelle qu'il faudra anticiper la présentation de la maquette pour les prochaines années si ce programme vient à perdurer.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération relative aux modalités des admissions et calendrier des candidatures hors Parcoursup et MonMaster concernant les formations gérées par l'EEDU (Executive Education and Digital University) pour 2025-2026

Amélie GUICHET indique qu'il n'y a pas de changements majeurs mis à part le basculement de la majorité des candidatures de l'EEDU sur eCandidat. L'ensemble des formations passe

par cet outil excepté pour deux formations. Les modalités restent inchangées. Elle précise que l'attractivité de l'offre de formation par alternance (FA) porte à ouvrir les formations jusqu'à fin mars. L'EEDU a un calendrier de formation plus largement étendu que celui de la Formation Initiale (FI).

Céline PINEL souligne qu'il y a également deux modifications à ajouter dans les modalités et le calendrier d'admissions pour le DU Dakar :

- . L'accès se fait par commission. Le titre requis est une licence en droit ou en science politique ou diplôme équivalent.

- Le DU est aussi ajouté dans le calendrier du dépôt des candidatures (eCandidat), soit du 28/04/2025 au 10/09/2025.

Céline PINEL souhaite avoir des éclaircissements sur les modalités d'admissions du DU EDHIL de l'ESL et sur son calendrier

Camille WOLF répond qu'il faut avoir validé une L2, et que l'accès se fait par commission. Les dates de candidatures sont fixées entre le 15/06/2025 et le 31/08/2025.

Céline PINEL souligne qu'elle n'avait pas ces informations

Evelyne BAIOTTO demande des informations concernant la gestion des candidatures.

Camille WOLFF indique que les inscriptions se feront par e-mail.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

6/ Conventions pour avis :

a) Ecole de Droit de Toulouse : convention de partenariat avec l'Ecole Nationale de Magistrature concernant le master métiers de la justice

Matthieu POUMAREDE, Directeur de l'École de Droit de Toulouse, indique qu'il s'agit d'une convention essentielle pour l'IEJ et pour l'Ecole de Droit. Elle est tripartite avec l'ENM, la cour d'appel de Toulouse et les magistrats. L'idée générale est que Toulouse consolide sa place comme étant une place de formation importante au concours de l'ENM. L'étape suivante étant que Toulouse redevienne un centre d'examen comme Bordeaux et Montpellier

Mathias AMILHAT précise qu'il y a une forte demande des partenaires au niveau local sur le fait qu'il y ait cette labellisation ENM et que Toulouse puisse redevenir centre d'examen pour le concours de l'ENM. Cette convention sera essentielle pour les étudiants. Elle va leur permettre notamment d'assister par exemple à des audiences, de bénéficier des connaissances et compétences des magistrats de Toulouse et de les accompagner dans la recherche de leur stage.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE

Avis favorable à l'unanimité

b) Ecole de Droit de Toulouse : convention de partenariat entre l'Université Toulouse Capitole et l'Institut Communautaire Africain de Gestion et d'Ingénierie de Dakar, pour la création d'un DU délocalisé Médiation, dialogue social et règlement des conflits en Afrique à Dakar (Sénégal) à la rentrée 2025-2026

Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA présente le point portant sur la convention de partenariat suite à la création du DU délocalisé « Médiation, dialogue social et règlement des conflits » en Afrique à Dakar. Il précise que comme il s'agit d'un DU délocalisé le point important porte sur les inscriptions et sur la partie financière. Les étudiants vont régler les droits d'inscription à l'ICAGI et UT Capitole fera parvenir une facture de tous les frais engagés. Côté rémunération, il n'y a que deux cours magistraux qui seront payés par UT Capitole, les autres cours seront payés par l'ICAGI.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE

Avis favorable à l'unanimité

c) Toulouse School of Management : convention de partenariat avec le DIFCAM, entité du groupe CREDIT AGRICOLE, organisme de formation et Centre de Formation d'Apprentis, concernant la licence professionnelle mention Assurance, Banque, Finance, parcours Chargé de clientèle particuliers.

Christophe BISIÈRE présente cette nouvelle convention de partenariat. Le DIFCAM, entité du groupe CREDIT AGRICOLE, est un Organisme de formation et Centre de Formation d'Apprentis disposant d'établissements sur tout le territoire et dédié aux formations supérieures dans le domaine de la Finance, de la banque et de l'assurance. Ils préparent les étudiants à l'obtention de diplômes d'Etat ou titres professionnels, dans le cadre de partenariats noués avec des Etablissements d'enseignements et organismes de formations.

Il ajoute que TSM a pour mission le développement de la formation supérieure et de la recherche en gestion au sein de l'Université Toulouse Capitole. Il propose un portefeuille de formations au management couvrant les principales fonctions des entreprises. L'ensemble de l'offre de formation en Gestion est accrédité EQUIS. La formation intitulée « Licence professionnelle domaine Droit, Economie, Gestion, mention Assurance, Banque, Finance : chargé de clientèle parcours-type Chargé de clientèle particuliers » est mise en place par TSM, qui dispose à ce titre de l'entière responsabilité pédagogique et administrative des diplômes qu'elle opère. Les programmes et objectifs des formations de gestion relèvent de sa compétence. L'Université Toulouse Capitole est accréditée pour la délivrance du diplôme visé au titre de la convention.

C'est dans ce cadre que les parties se sont rapprochées afin de diffuser une formation, en parfaite adéquation avec les métiers préparés, dans le cadre d'un parcours diplômant visant à répondre, aux besoins de recrutement des entreprises du secteur de la finance, de la banque et de l'assurance.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE

Avis favorable à l'unanimité

7/ Questions diverses :

Céline PINEL précise que les prochains CEVE n'auront pas lieu dans la salle actuelle (salle Gabriel Marty) du fait de sa rénovation prévue jusqu'au 9 avril 2026.

Le CEVE du 1er juillet 2025 se déroulera dans l'amphi colloque qui est situé dans le nouveau bâtiment Rempart.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h55